

Paris, le 4 novembre 2015

SPORT & SANTE

Les médecins généralistes s'impliquent dans la prescription de l'activité physique

A l'occasion de son colloque santé, organisé aujourd'hui sur le thème de la prescription médicale de l'activité physique, **Swiss Life publie les résultats d'une étude menée avec Ifop auprès des médecins généralistes sur le sujet**. Cette enquête inédite révèle que les médecins sont désormais très motivés pour prescrire l'activité physique comme une véritable thérapeutique. Alors que le projet de loi de Santé prévoit un amendement envisageant de les autoriser à prescrire le sport sur ordonnance, ce sondage souligne le bon accueil réservé à ce projet par le corps médical, même si des obstacles restent à surmonter. Engagé de longue date pour l'amélioration de la prévention santé et premier assureur à proposer la prise en charge de l'activité sportive à ses assurés, Swiss Life souhaite ainsi faire évoluer les pratiques pour une santé durable.

« Notre rôle d'assureur santé est aussi de participer aux avancées médicales favorisant une santé plus durable. Convaincus du rôle de l'activité physique comme outil de prévention, nous souhaitons, avec ce colloque, contribuer aux réflexions sur la question de la prescription médicale du sport. A l'heure où le projet de loi Santé se construit, les médecins que nous avons interrogés sur le sujet nous déclarent massivement adhérer à la proposition de l'amendement Fourneyron et enclins à développer la prescription du sport auprès de leurs patients. Une tendance de fond qui nous réjouit car elle va dans le sens du développement de la pratique sportive orientée 'santé ' », commente **Pierre François, Directeur Général de SwissLife Prévoyance et Santé**

Favoriser la pratique d'une activité physique pour une santé durable

Convaincu de l'importance de l'activité physique dans la santé, Swiss Life a été précurseur en lançant, dès 2014, en partenariat avec le Groupe Associatif Siel Bleu, un dispositif destiné à faciliter la reprise du sport pour ses assurés santé concernés par une affection longue durée¹. Ce dispositif a été élargi début 2015, proposant à l'ensemble de ses assurés santé la prise en charge à 50% du coût de leur bilan physique.

Avec ce colloque qui réunit aujourd'hui médecins, chercheurs, associations, élus, Swiss Life a pour objectif de favoriser le débat sur le thème « *Sport et activité physique : comment favoriser la prescription médicale ?* ».

Résultats de l'étude : les médecins généralistes et la prescription médicale du sport

L'étude, menée pour Swiss Life par l'institut IFOP, a été réalisée auprès de 600 médecins généralistes et révèle notamment :

¹ Une maladie est considérée comme une affection longue durée, lorsque sa gravité ou son caractère chronique, éventuellement les deux, le justifient au regard du coût et de la durée du traitement

- **Le soutien massif des médecins a l'amendement les autorisant à prescrire des activités physiques** : 82% d'entre eux considèrent que cette prescription par le médecin traitant est « une bonne idée ». Et d'ailleurs, ceux qui n'ont pas l'habitude d'en prescrire estiment qu'un tel amendement aura un impact incitatif sur leur pratique.

- **Par ailleurs, il apparaît que la prescription d'activités physiques est déjà une pratique assez répandue** chez les médecins généralistes : 74% des médecins en ont déjà prescrit au moins une fois à un patient.

- Mais les médecins estiment aussi qu'un **cadre adapté** les aiderait à prescrire davantage d'activités physique : **un quart des généralistes (26%) prescriraient davantage d'activités physiques s'ils recevaient un référentiel ou un guide de prescription du sport**. Trois médecins sur dix de moins de 40 ans l'affirment (30%), contre 20% de ceux de 65 ans et plus. **Un médecin sur cinq (21%) le ferait aussi davantage à la suite d'une formation sur ce type de prescription, ou si l'activité physique était prise en charge par un organisme habilité (18%)**. En revanche, la prescription de bilans physiques réalisés par un organisme spécialisé (7%) ou la présence de visiteurs médicaux pour les informer sur ce type de prescription (5%) ne semble pas avoir beaucoup d'effet incitatif.

- **Les médecins assument massivement leur rôle de sensibilisation à l'activité physique sans pour autant déresponsabiliser les pouvoirs publics et les complémentaires santé**: 92% estiment qu'il est de leur responsabilité de promouvoir l'exercice physique et 57% estiment également que la sensibilisation relève aussi des complémentaires santé.

- **Enfin, sur la question du financement des prescriptions d'activités physiques, les médecins tendent plutôt à s'opposer aux attentes des particuliers sur le sujet** : à leurs yeux, son financement devrait en effet être pris en charge par les personnes concernées (49%) et non par la Sécurité Sociale (25%) ou les mutuelles (19%). En cela, ils se distinguent très clairement des attentes exprimées par les particuliers, ces derniers estimant que cette prise en charge devrait avant tout relever de la Sécurité Sociale (39%) ou des mutuelles (35%) et non personnes concernées (15%)

Résultats complets de l'étude Ifop et synthèse des débats du colloque sont disponibles sur demande

Fiche technique de l'étude

Etude Ifop pour Swisslife réalisée par téléphone du 28 septembre au 7 octobre 2015 auprès d'un échantillon de auprès d'un échantillon de 603 médecins généralistes, exerçant à titre libéral ou mixte. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas à partir de critères sociodémographiques (sexe de l'individu, âge de l'individu), socioprofessionnels (mode d'exercice, secteur d'activité) et géographiques (taille de la commune d'installation, région d'exercice). Ces quotas ont été définis à partir des données statistiques fournies par les Séries statistiques de la DREES.

IMPORTANT : Si vous évoquez cette étude dans vos articles ou reportages, merci de vous conformer à la loi du 19 juillet 1977 qui impose de faire figurer dans la publication du sondage le nom de l'institut de sondage, le nom et la qualité de l'acheteur du sondage, le nombre des personnes interrogées ainsi que les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations.

A propos de Swiss Life

Spécialiste en assurance des personnes, Swiss Life est un des acteurs de référence sur les marchés de l'assurance patrimoniale en vie et retraite et de l'assurance santé et prévoyance. Par son offre combinée d'assurance et banque privée, Swiss Life se distingue par son positionnement original d'assureur gestion privée avec une offre de services financiers qui lui permet désormais de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients pour les aider à se construire un avenir serein. Ce cœur de métier est soutenu par des services de fidélisation clients que sont l'assurance dommage, l'assistance et les services à la personne.

Contacts presse:**Agence Hopscotch Capital**

Violaine Danet – 01 58 65 00 77, vdanet@hopscotchcapital.fr

Mathilde Beainy – 01 58 65 00 73, mbeainy@hopscotchcapital.fr

Swiss Life

Véronique Eriaud – 01 46 17 27 27 – veronique.eriaud@swisslife.fr

Christine Varanne-Cosson - 01 46 17 38 98 - christine.varanne@swisslife.fr